

Délibération n° 2504-03

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard
BRANDA Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 13
Présents : 12+1 proc
Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI
MARTINO – Sandrine BARRALIS – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER –
Jean-Marc BLANIC – Philippe ALLEGRINI – Fablenne GALLI – Chantal
BARBIER – Patrice MARTIN

Absente excusée : Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Création de deux
Postes accroissement
D'activité (saisonnier)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités de service, de créer deux postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité afin d'assurer les missions exercées au service technique pour une durée maximale de deux mois par poste.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour des besoins de petits travaux d'entretien, de voirie, de peinture, d'entretien des espaces verts au service technique de la commune.

- la création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires pour des besoins à l'école communale du Village.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'adopter la création des deux emplois ainsi proposée et la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA Gérard BRANDA

Date de signature : 11/04/2025

Qualité : Maire